

---

## 2.7 URBANISATION

### 2.7.1 Formes bâties

*Presinge-dessus:  
le mas d'origine et les petits immeubles le long de la route  
de La Louvière*



Les formes bâties présentes sur le territoire de Presinge ont pour caractéristiques premières, indépendamment de leurs dates de construction, de respecter les gabarits préconisés par la 4ème zone rurale, soit 10 mètres à la corniche.

Les noyaux anciens s'organisent en mas ou hameaux, que sont venus compléter, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, d'autres édifices ponctuels ou linéaires.

Le morceau de choix de ces développements se trouve à l'ouest du hameau de Presinge, où les constructions sont édifiées de part et d'autre de la route de La Louvière, comme un semblant de village-rue. Quelques maisons de campagne complètent le tableau un peu à l'écart.

Les villas apparaissent plutôt au cours du XXe siècle sous la forme de lotissement ou d'éléments ponctuels disséminés dans la campagne (après-guerre).

Aujourd'hui, les gabarits se composent d'un rez-de-chaussée plus un étage avec des combles habités ou non; quelques édifices, même anciens, ont un étage supplémentaire.

*Les immeubles de la 4ème zone rurale à Presinge-village:  
celui récent au nord du village et celui des années 1960  
sur le carrefour en face de l'église*



*Le lotissement de villas à Cara:  
vue depuis la route de Juvigny sur France  
et vue depuis la campagne suisse*



## 2.7.2 Equipements et centralité

La commune de Presinge est dotée des équipements publics et privés de base, localisés pour la plupart sur Presinge-village: une mairie, une école, l'église Saint-Félix, une salle communale, un dépôt de voirie, un local de pompiers et une déchetterie, deux restaurants L'Auberge communale de Presinge et L'Auberge des Vieux-Chênes, un cimetière un peu à l'écart du village, une pension pour personnes âgées - l'EMS du Domaine de La Louvière - et un poney-club à l'Abbaye, où l'on trouve aussi deux courts de tennis.



*L'église de Saint-Félix*

*La salle communale*

Le bibliobus stationne à Presinge-village tous les mercredis. La poste a été fermée il y a peu; l'école voit le nombre de ses classes se réduire dangereusement. On ne trouve pas d'épicerie sur la commune.

La course à pied, le Tour de Presinge, est organisée au mois de mars. Le Poney-club accueille les enfants de la région. Le club de basket pour les enfants déploie ses activités le jeudi.

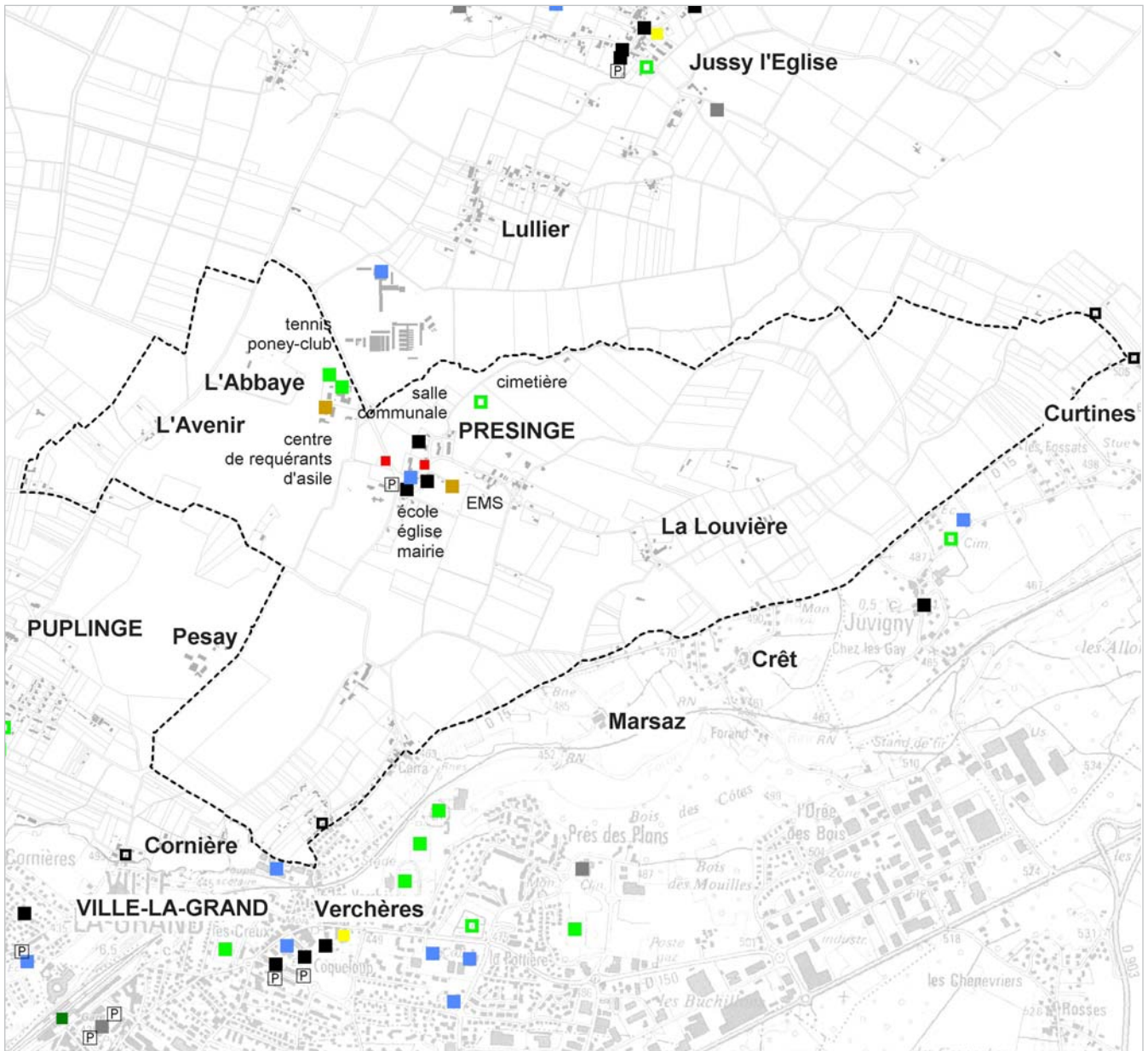
D'autre part, selon des accords intercommunaux, Presinge peut bénéficier de l'usage d'autres équipements ailleurs ou partager ses infrastructures avec des communes voisines:

- les sapeurs-pompiers sont organisés avec la compagnie de Puplinge;
- la commune s'intéresse au projet de centre sportif à Meinier, mais souhaiterait y trouver une piscine par exemple;
- le projet de réseau agro-écologique entamé par Presinge peut se développer en continuité de celui des Trois-Nants;
- depuis peu et sur la base d'un contrat de deux ans, un cursus complet d'école primaire est organisé entre Presinge et Gy (deux classes par commune);
- les habitants de Puplinge peuvent profiter des tennis de l'Abbaye;
- un cours de gym est organisé à Presinge.

La commune est intéressée par les projets de crèche et de médiathèque développés dans le cadre du projet Etoile-Anne-masse.

Dans le cadre de l'association des communes Arve-lac, il est discuté du réseau de fibre optique; le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est à l'étude avec Meinier, Puplinge et Gy.

**Si la commune est soucieuses d'offrir les infrastructures de base aux habitants de Presinge et de renforcer ce faisant son identité, elle souhaite aussi maintenir les équipements privés et publics existants, car ils représentent à la fois des postes de travail et des lieux d'animation et de**



Carte des équipements de la commune de Presinge et environs

rencontre pour les habitants de Presinge. Les autorités communales sont néanmoins conscientes de la nécessité de travailler aujourd'hui main dans la main avec les communes voisines pour des raisons d'échelle d'infrastructure, de capacité financière, etc..

D'autre part, la majorité des équipements de la commune étant concentrés à Presinge-village, ce lieu mériterait de fait un projet d'aménagement et un traitement spécifique de son espace public. C'est une des questions à laquelle doit répondre l'étude du "centre villageois".

### Equipements

- équipements / terrains de sports et loisirs
- mairie, salle communale, église / temple
- restaurant (Presinge seulement)
- poste
- P parking collectif
- gare
- équipements scolaires
- EMS, centre de requérants d'asile
- douane
- cimetière
- autres équipements publics

---

## 2.7.3 Presinge-village

"Créer un véritable centre villageois, attractif pour les communiens, y compris ceux des hameaux. Pour ce, utiliser les zones constructibles disponibles pour les valoriser dans l'optique d'une croissance harmonieuse du village. Des rocades de zones devraient être proposées."

"Une étude du centre villageois est spécifiquement réalisée."  
(Cahier des charges  
du plan directeur communal de Presinge)

### Etat des lieux

En réponse au cahier des charges, il convient de changer d'échelle afin de réaliser un état des lieux du site de Presinge-village.

Premier constat, le village est mal défini. Sa croissance s'est faite à partir de quelques mas isolés, sans aboutir à un ensemble bâti historiquement cohérent. Le développement récent s'est effectué selon les règlements constructifs applicables (distances aux limites de propriété, etc.) et la logique de la desserte automobile.

Pourtant, tous les lieux et équipements traditionnels de l'identité d'un village (mairie, école, église, restaurant, salle communale) sont présents dans un périmètre restreint. Ils ne suffisent cependant pas à définir "un véritable centre du village" (cf. cahier des charges):

- Presinge-dessus (hameau) présente une identité plus cohérente et plus structurée le long de la route de la Louvière.
- Entre les deux "bourgs", l'échappée sur la campagne, ouverte vers les bois, constitue un élément remarquable de l'ensemble.



- Belle vue dégagée sur la campagne depuis la route de La Louvière









Etat des lieux du village de Presinge

Eléments structurants

Ech. 1:2'000

29.09.2004

-  front végétal
-  haie
-  front bâti
-  mur
-  belle vue
-  intersection



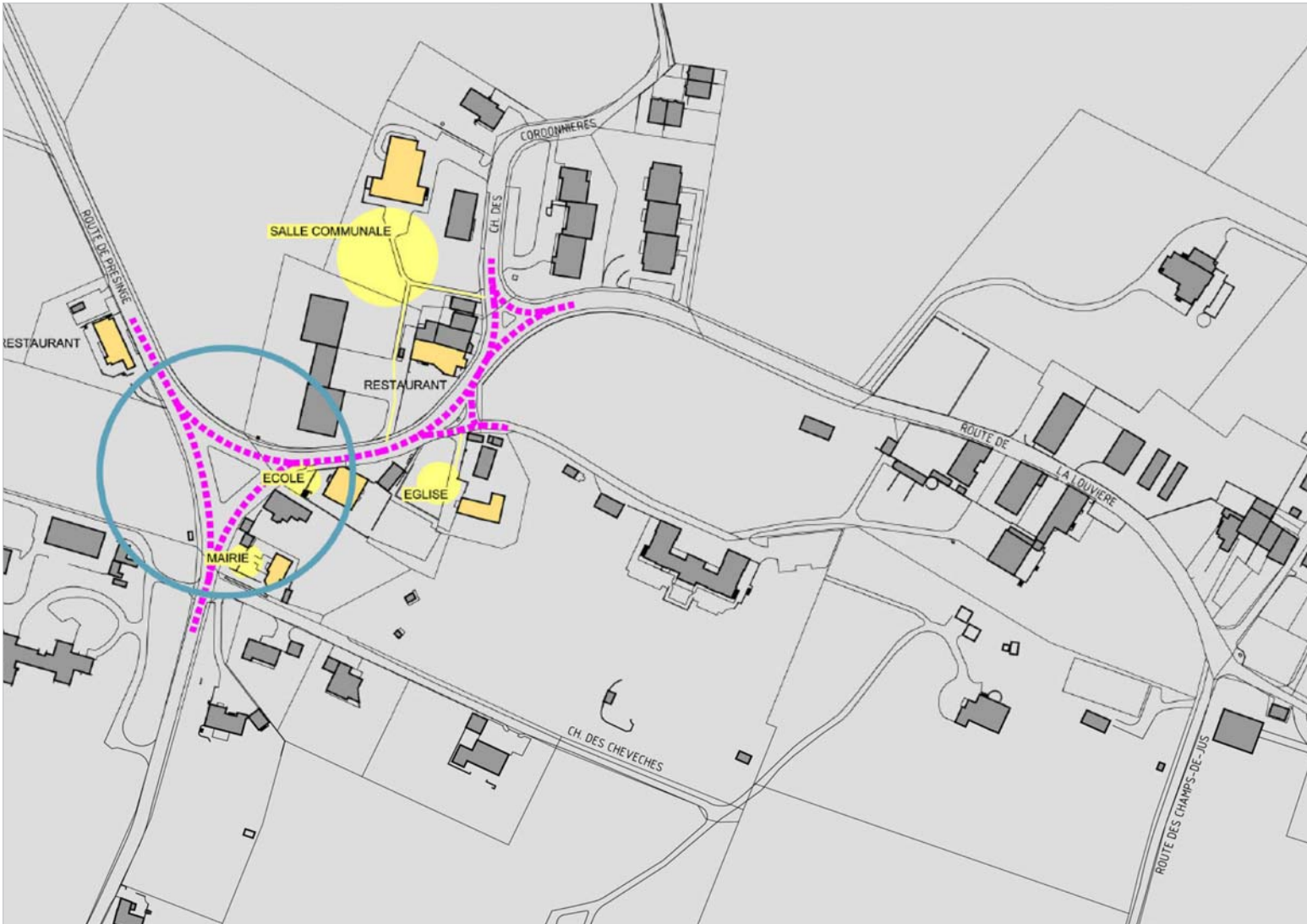
- A gauche: route de La Louvière

- A droite: dégagements visuels depuis la route de La Louvière





- Accès à la mairie et, au second plan, à l'école






### Etat des lieux du village de Presinge

Eléments à améliorer

Ech. 1:2'000

29.09.2004

-  accès équipements collectifs
-  intersection dévolue uniquement au trafic routier
-  manque de définition de l'espace



- A droite, accès à l'école
- A gauche, accès à la salle communale



- Pauvreté de la qualité spatiale de l'entrée du village

**Programmes / besoins de la commune  
liés (en partie) au site de Presinge-village / janvier 2005**

La commission de l'aménagement du territoire et du développement du Conseil municipal a établi une liste des besoins communaux à intégrer dans le projet du plan directeur et l'étude du "centre villageois". Elle est proposée ici dans la mesure où certaines demandes renvoient au site de Presinge-village.

|  | commentaires sur situation actuelle                 | projets, souhaits                                       |
|--|---|---|
| <b>Administration communale</b>                                      |   |   |
| Secrétariat  | trop petit  | manque une place de travail                             |
| Bureaux de l'exécutif  | insuffisant (un seul bureau pour le maire)          | un bureau pour les deux adjoints                        |
| Salle du conseil   | trop petite   | salle plus spacieuse                                    |
| Archives - dépôt   | trop petit et insalubre (doc.transférés à l'état)   | moderniser et agrandir (accueil archives paroisse ?)    |
| Autre  |   | coin cuisine à améliorer et agrandir                    |
| <b>Entretien communal</b>  |   |   |
| Sous-sol salle communale   | volume suffisant                                    |   |
| Appentis   | rénovation et agrandissement planifié               |   |
| Places pour véhicules, remorque                                      | iront dans l'appentis                               |   |
| Déchetterie  | solution actuelle transitoire                       | à intégrer dans l'étude du plan dir.                    |
| Composte   | pas de problème particulier                         |   |
| <b>Pompiers</b>  |   |   |
| Locaux pour matériel   | plusieurs emplacements disséminés dans le village   | étudier un local unique                                 |
| Garage véhicule  | 1 camion dedans, une voiture dehors                 | garage pour deux vhc                                    |
| Autre  | pas de structure sanitaire                          | lavabo, WC, vestiaires-douche séparés pour femmes       |
| <b>Activités sportives (école et communiens)</b>                     |   |   |
| Salle polyvalente  | pas les dimensions officielles (normes compétition) | à retirer de la zone d'habitation                       |
| Terrain récré., basket, barres...                                    | existant vers l'école                               | à améliorer (revêtement, équipement)                    |
| Poney-club   | évolution en discussion avec la commune             | à intégrer dans l'évolution du site de l'Abbaye         |
| Tennis-club  | club toujours actif                                 | à intégrer dans l'évolution du site de l'Abbaye         |
| <b>Arts, loisirs et lieux de sociétés</b>                            |   |   |
| Salle polyvalente  |   | à retirer de la zone d'habitation                       |
| Terrain de jeux enfants  | convient  |   |
| Locaux pour repas scolaires et activités parascolaires               | convient  |   |
| Local pour jeux d'intérieurs et adolescents                          | inexistant  | à créer   |
| Local pour réunions sociétés et 3ème âge                             | inexistant  | à créer   |
| Salle fête taille moyenne  | inexistant  | à créer (envisager la possibilité d'une scène fixe)     |
| Place villageoise  | inexistant  | intégrer place de marché, four à pain, zone piétonne... |
| Parking visiteurs village  | inexistant  | créer grand et plusieurs petits disséminés              |
| Parking promeneurs Louvière  | inexistant  | à créer   |
| Jardins familiaux  | inexistant sauf location privée à Cara...           | à créer   |
| <b>Commerce et artisanat</b>   |   |   |
| Epicerie - services divers (ex:mini.poste)                           | anciens locaux existants mais mal placés            | à intégrer dans le nouveau centre villageois            |
| Tea-room - petite restauration                                       | inexistant  | à intégrer dans le nouveau centre villageois            |
| Autre surfaces pour commerce - artisanat - promotion produits locaux | inexistant  | à intégrer dans le nouveau centre villageois            |



## Zones constructibles et statut foncier

La superposition des deux cartes ci-contre, celle des zones constructibles et celle du statut foncier, montre que l'essentiel des terrains constructibles (4B protégée et 4B de développement) sont en main de la commune.

La parcelle située à l'ouest de la route de Presinge est destinée à des équipements publics (4B de développement).

A titre indicatif, sur la base de photographies aériennes, deux zones boisées figurent au cadastre forestier. Elles sont situées le long de la route de La Louvière et empiètent partiellement sur la zone 4B protégée.

Les propriétaires (commune et privés) ont demandé en 2006 au Domaine nature et paysage (DNP) un relevé des lisières et un constat de la nature forestière. Le plan qui en est résulté a été mis à l'enquête publique.

La surface utile de la zone 4B protégée du village et le potentiel constructible qui en découle doivent être adaptés aux lisières forestières nouvellement établies et officiellement cadastrées.

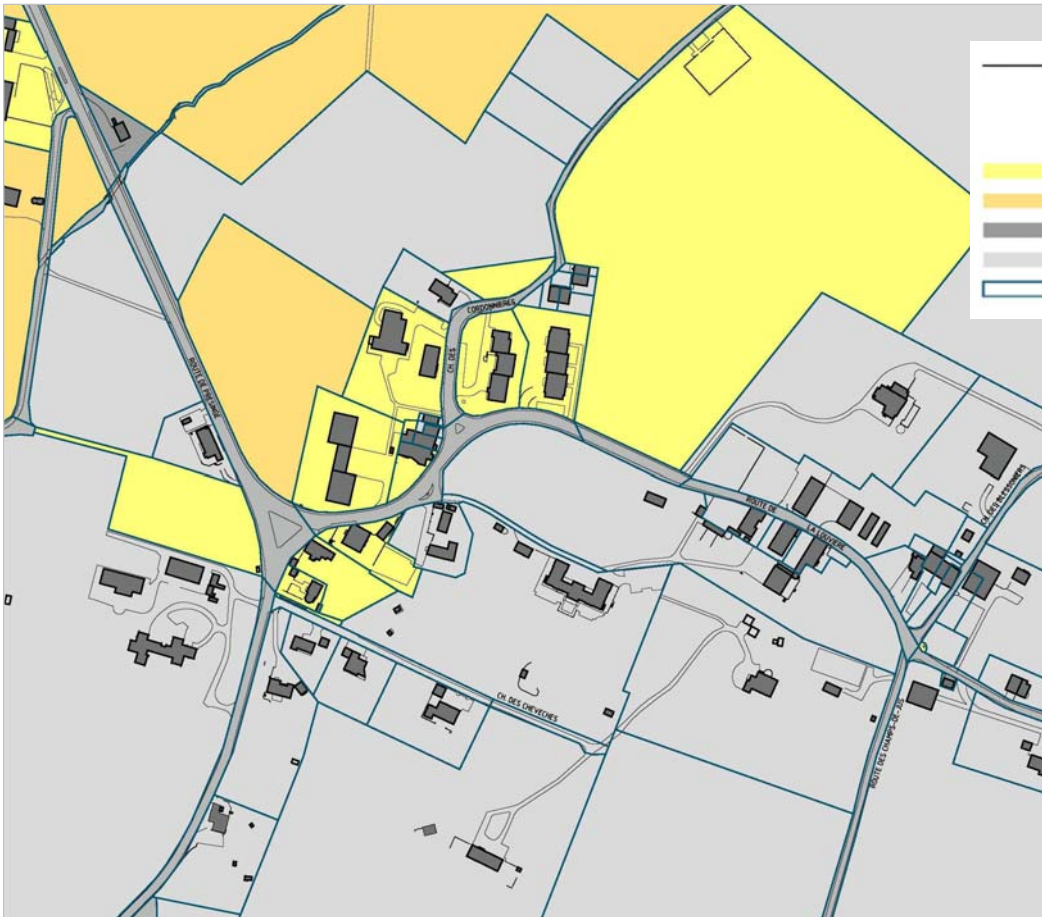
La distance à respecter pour toute construction depuis la lisière cadastrée est de 30 mètres; elle peut être portée, à titre dérogatif et selon un plan d'alignement, à 10 m.



*Vue sur le site du village depuis la route de Presinge à l'entrée de la commune*

La structure bâtie comprise dans la zone constructive (agglomération de bâtiments isolés) laisse peu de possibilité de développement ou d'aménagement plus dense sans restructuration importante (démolition / reconstruction).

L'Etat de Genève est propriétaire d'une grande parcelle située en zone agricole, mais contiguë à la zone constructible.

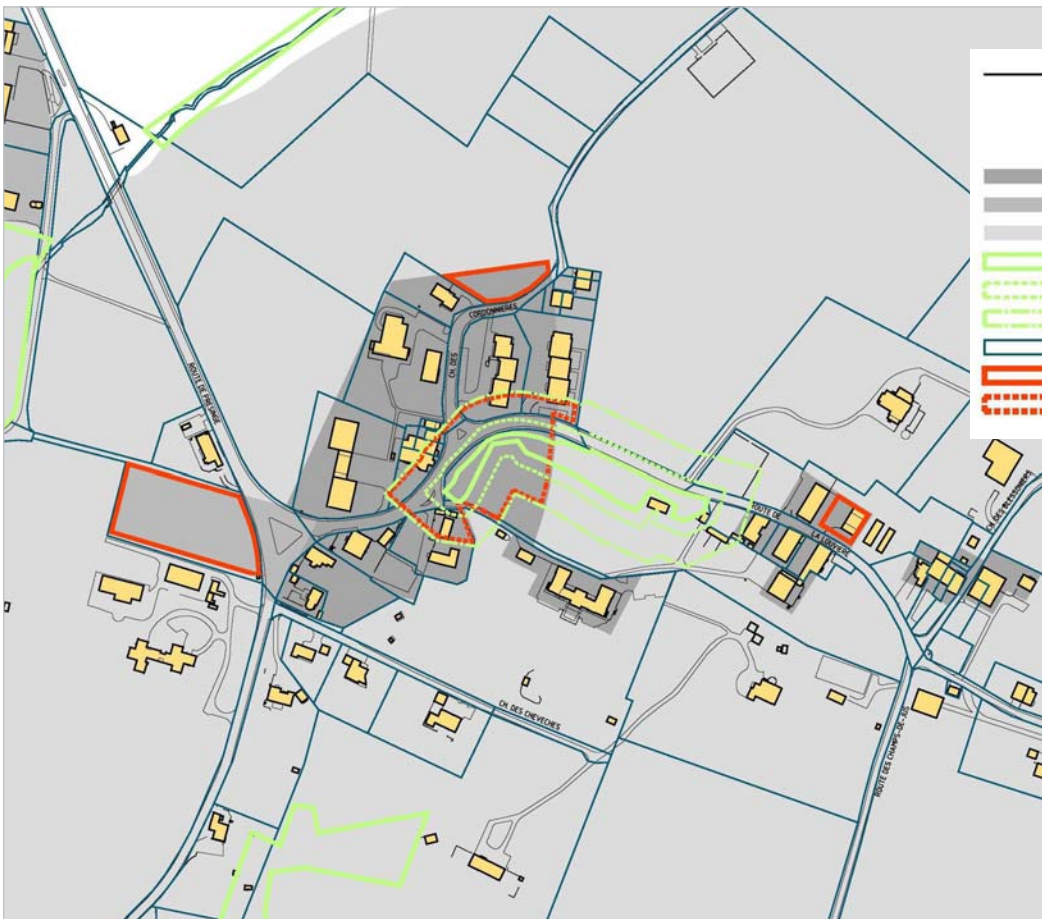


**ETAT DES LIEUX**

Type de propriété

- propriété privée - Commune
- propriété privée - Etat
- propriété privée - SIG
- propriété privée
- limite parcellaire

Presinge:  
carte  
des types de propriétés



**ETAT DES LIEUX**

Potentiel constructible

- zone 4B protégée
- zone de développement 4B protégée
- zone agricole
- cadastre forestier état décembre 2006
- limite à 10 mètres
- limite à 30 mètres
- limite parcellaire
- terrain constructible
- terrain constructible compris dans la limite à 30m du cadastre forestier

Presinge:  
carte  
des potentiels constructibles



Exploitation agricole à La Louvière

Art. 27C LaLAT: Constructions et installations existantes sises hors de la zone à bâtir et devenues non conformes à l'affectation de la zone

Art. 24c LAT: Constructions et installations existantes sises hors de la zone à bâtir et non conformes à l'affectation de la zone

Art.41 OAT: Champ d'application de l'art. 24c LAT

## 2.7.4 Bâti hors zone constructible

En dehors des zones constructibles, dans l'espace rural, on trouve des bâtiments qui ne sont pas tous dédiés aux activités agricoles ou horticoles et au logement des agriculteurs. En y regardant de plus près, il y a

- des mas et des exploitations agricoles comme le Grand- et le Petit-Cara, La Louvière et L'Avenir constitués en grande partie d'édifices anciens, mélangeant exploitations agricoles et logements de non-agriculteurs;
- des maisons de campagne et des villas disséminées aux environs du village de Presinge, de La Louvière et de La Renfile, qui ont pu être construites avant l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire de 1987;
- quelques cabanons de week-ends, qui tendent généralement à s'agrandir et à se "durcir";
- quelques équipements privés ou publics c.à.d, un restaurant et des installations pour les SIG et le gaz.

Toutes **nouvelles constructions en zone agricole** sont destinées à l'exploitation agricole et horticole; elles sont soumises aux articles 20 à 22 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), à l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), ainsi qu'aux dispositions relatives à la zone agricole et à la 5e zone de la loi genevoise sur les constructions et installations diverses (LCI).

Concernant les **maisons d'habitations en zone agricole, sans rapport avec l'agriculture**, construites avant les diverses lois sur l'aménagement du territoire, leurs transformations ou extensions sont précisément définies par ces mêmes lois (voir ci-contre, dans la marge).

A noter cependant que certaines dispositions relatives à la zone agricole sont susceptibles d'évoluer dans les années qui viennent, allant vers plus de souplesse, notamment pour les agriculteurs et l'usage qu'ils pourront faire de leurs volumes bâtis (transformation pour des gîtes, etc.)

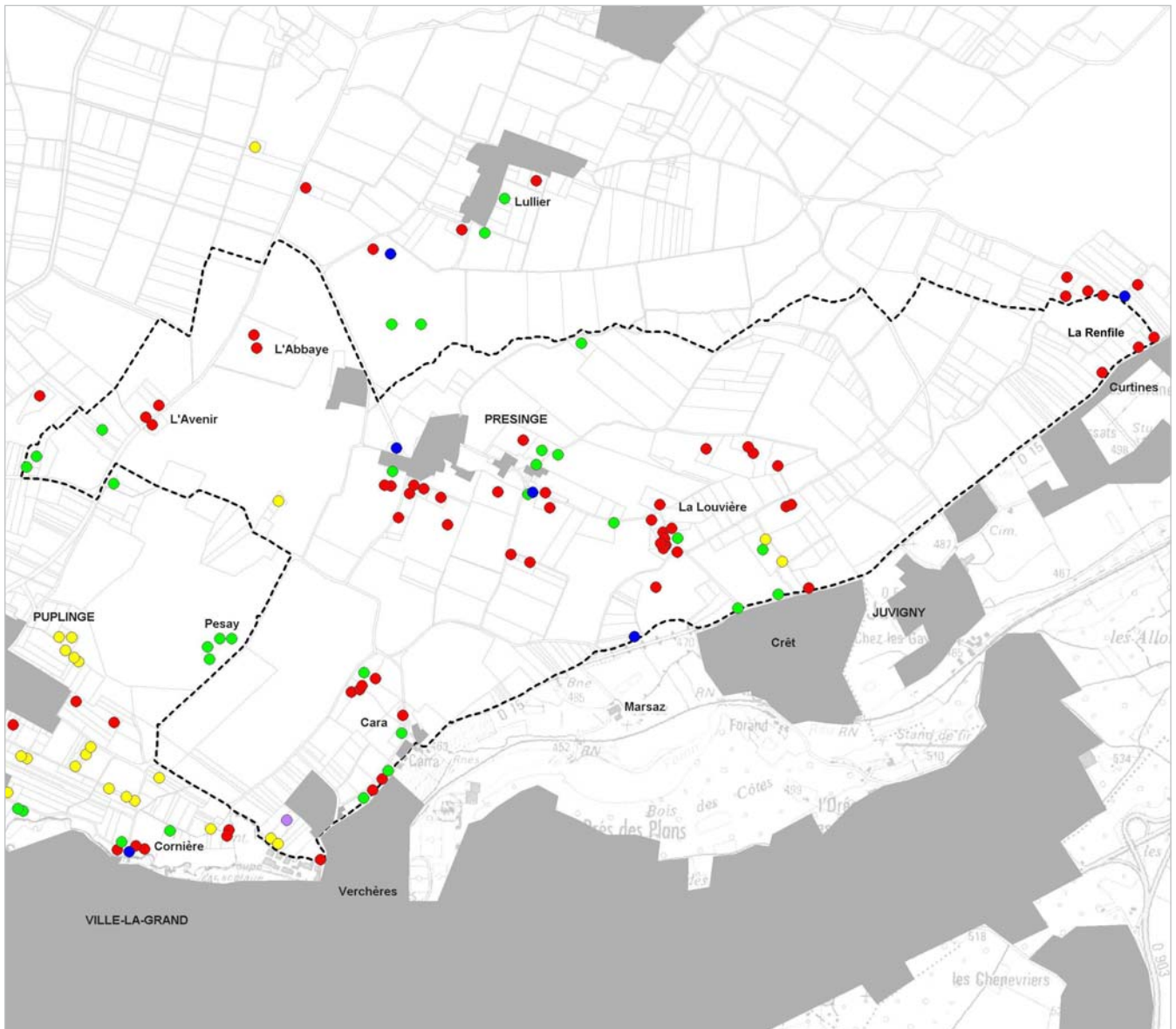
Page de droite, carte des bâtiments hors zones constructibles sur la commune de Presinge et environs (information sur Suisse uniquement)

### Bâtiments hors zones constructibles

- artisanat, industrie, dépôt, chenil..
- constructions agricoles, habitations d'agriculteurs
- équipements publics et privés
- habitations
- week ends

■ zones constructibles sur Suisse et France

▭ périmètre de la commune de Presinge



Le "plan sectoriel de l'espace rural", établi lors de l'élaboration du plan directeur cantonal Genève 2015, soulève le problème des **"groupements d'habitation en limite de zone à bâtir"**: les villas au sud du village de Presinge, établies le long du chemin des Chevêches, ont été repérées par les services de l'aménagement comme entrant dans cette catégorie. En outre, l'étude alvéolaire de 1971-73 prévoyait d'inclure ces maisons dans la zone 4B protégée (voir illustration au chapitre 1.2), ce qui n'a jamais été fait.

Et puis, selon la LCI, il était possible jusqu'en 1988 de construire des **maisons de week-end** en zone agricole, en se conformant strictement au règlement qui les régissaient. Ces édifices, élevés sur des terrains impropres à l'agriculture, n'étaient pas destinés à l'habitat permanent. Leur surface n'excédait pas 24 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 300 m<sup>2</sup> minimum. Des prescriptions précises en réglaient l'architecture, l'instal-

lation, le raccordement, le remblayage, etc. Aujourd'hui, en l'absence de règles, il est difficile pour les communes de répondre à l'évolution de ces constructions. Par chance, Presinge compte peu de maisons de week-end dans sa campagne.

Enfin, la commune souhaiterait régler le problème **des activités artisanales ou dépôts situés** en zone agricole (une seule entreprise).

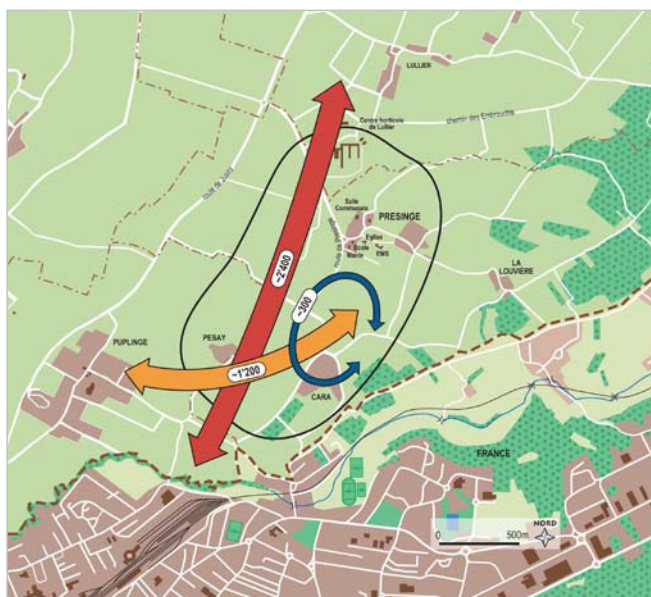
## 2.8 DÉPLACEMENTS

### 2.8.1 Trafic individuel motorisé

#### Hiérarchie du réseau

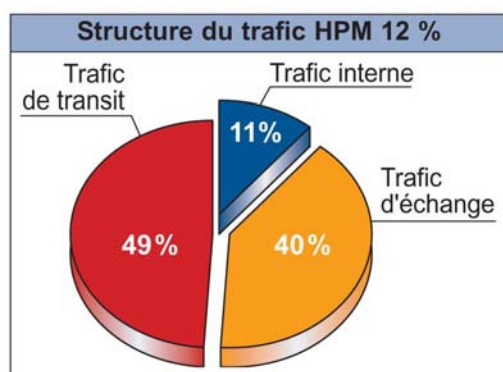
Le réseau routier de la commune est hiérarchisé de la manière suivante:

- La route de Jussy (route cantonale) est l'axe structurant du réseau; il assure la liaison entre Genève et les communes situées au nord est du canton.
- Les routes de Presinge, de Basselat et de Cara forment le réseau principal de la commune. Les routes des Eaux-Belles, des Champs de Jus et de La Louvière constituent le réseau secondaire.



Structure du trafic de la commune de Presinge

- Cordon
- - - Limite communale
- Frontière

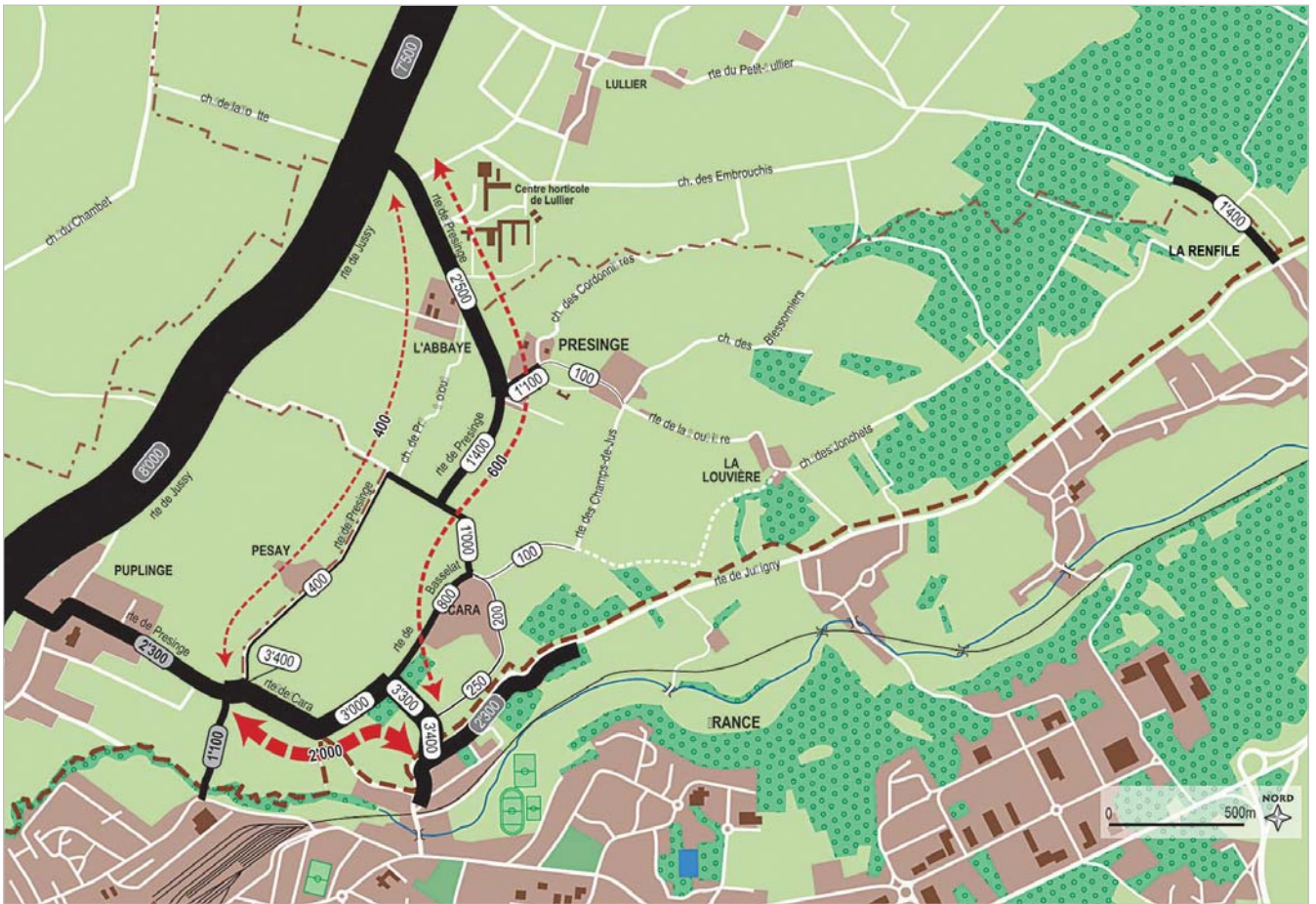


#### Charges et structure du trafic

L'analyse des charges de trafic sur le territoire communal (figures pages suivantes) montre deux orientations du trafic: l'une est le mouvement d'accès à Presinge depuis Genève par les routes de Jussy et de Presinge (trafic d'échange), l'autre est un important mouvement entre Puplinge et la douane de Cara.

Plusieurs mouvements de transit ont été identifiés sur le territoire communal (figure ci-contre). Le mouvement de transit le plus important est celui se situant sur la route de Cara. Il est induit par la congestion du réseau routier de l'agglomération annemassienne aux heures de pointes du matin et du soir reportant une partie du trafic excédentaire sur cette voie. Ce trafic est constitué de pendulaires provenant de la France voisine à destination de Genève et par les clients du centre commercial de Cornière.

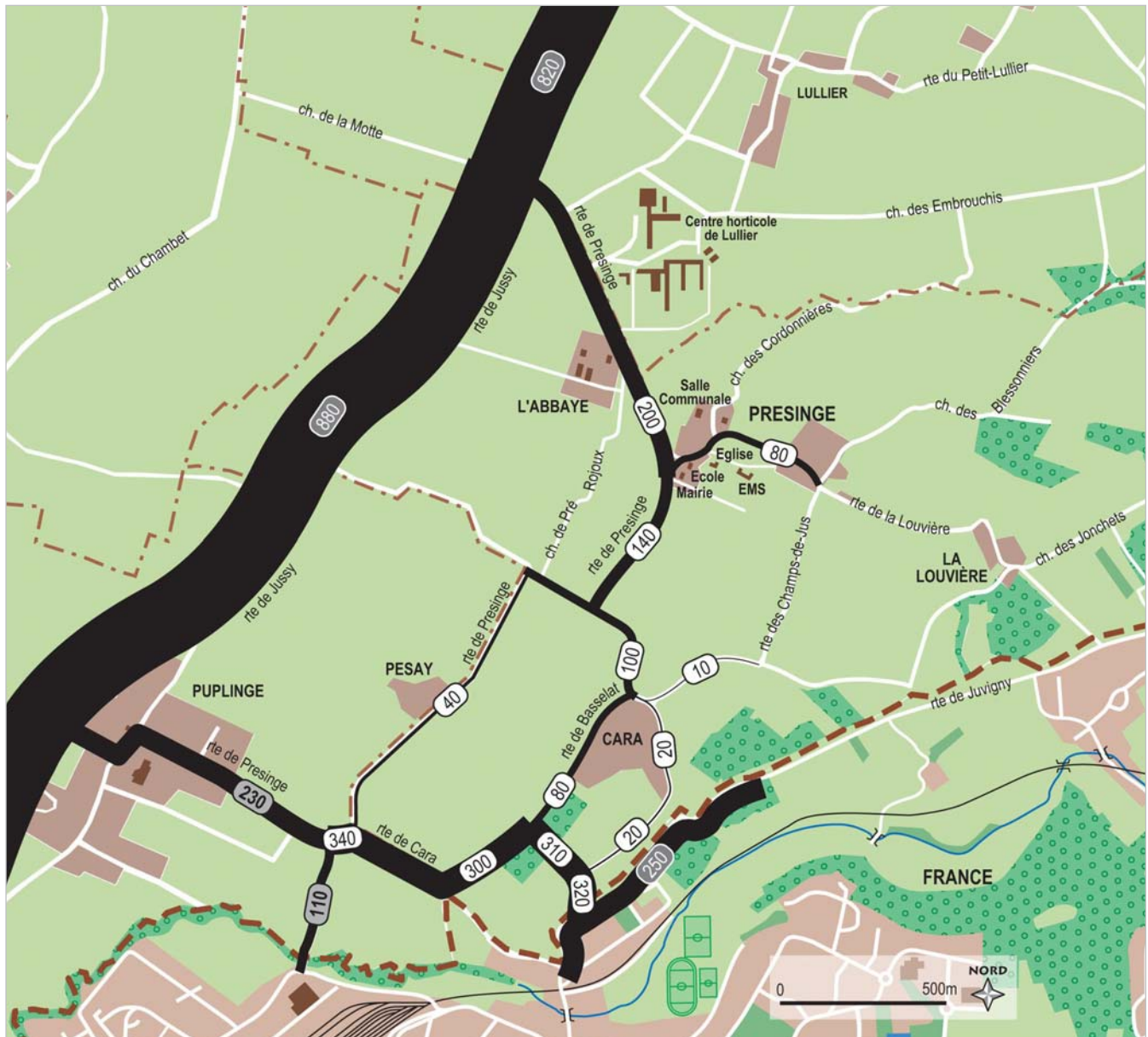
Il existe encore deux autres mouvements de transit sur les routes de Presinge et de Basselat qui sont eux principalement induits par le Centre horticole de Lullier. Ils sont par définition associés au trafic de transit puisque traversant le territoire communal, mais en réalité il s'agit de trafic d'échange.



Plan de charges: trafic journalier moyen (unité véhicule par jour) et trafic de transit

**Charges de trafic TJMO [uv/j]**

-  Campagne de comptage avril 2005 (Citec)
-  Pointage 10 minutes (Citec 19.09.04)
-  Hypothèse de répartition
-  Trafic de transit
-  Limite communale
-  Frontière



### Charges de trafic HPM [uv/h] (heure de pointe du matin)

- XXX Campagne de comptage avril 2005 (Citec)
- XXX Pointage 10 minutes (Citec 19.09.04)
- XXX Hypothèse de répartition
- Limite communale
- Frontière

Plan de charges: zoom sur le centre de la commune

### Stationnement

Sur le territoire communal on trouve quelques places de parc public au niveau du carrefour route de Presinge / route de La Louvière. Autrement le stationnement public s'effectue sur la chaussée sans marquage.

On constate une importante demande en stationnement au centre de Presinge qui est à mettre en relation avec la densité de l'habitat environnant et la présence des équipements publics et privés (restaurants, mairie, salle communale, EMS, manèges, école, église, etc.).

L'extension du Domaine de La Louvière planifiée pour fin 2007 ne fera qu'accroître le problème; le parcage des collaborateurs et des visiteurs de l'EMS devra être résolu.



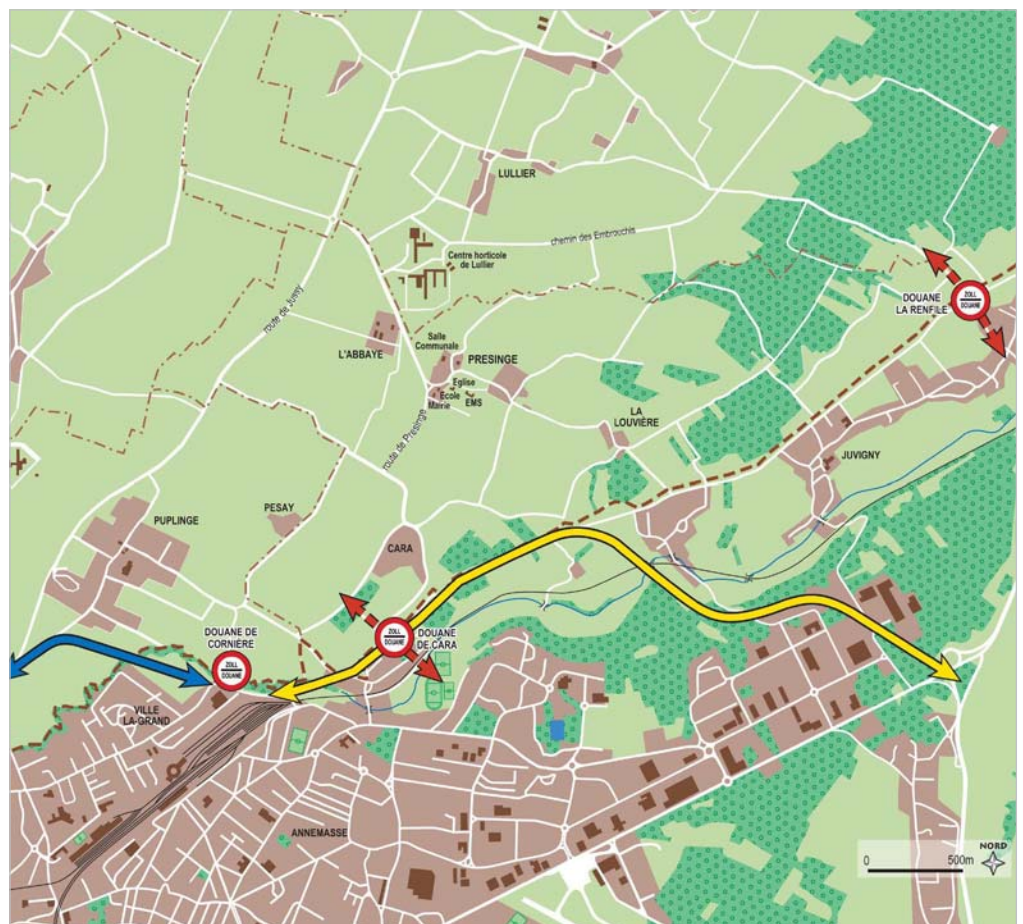
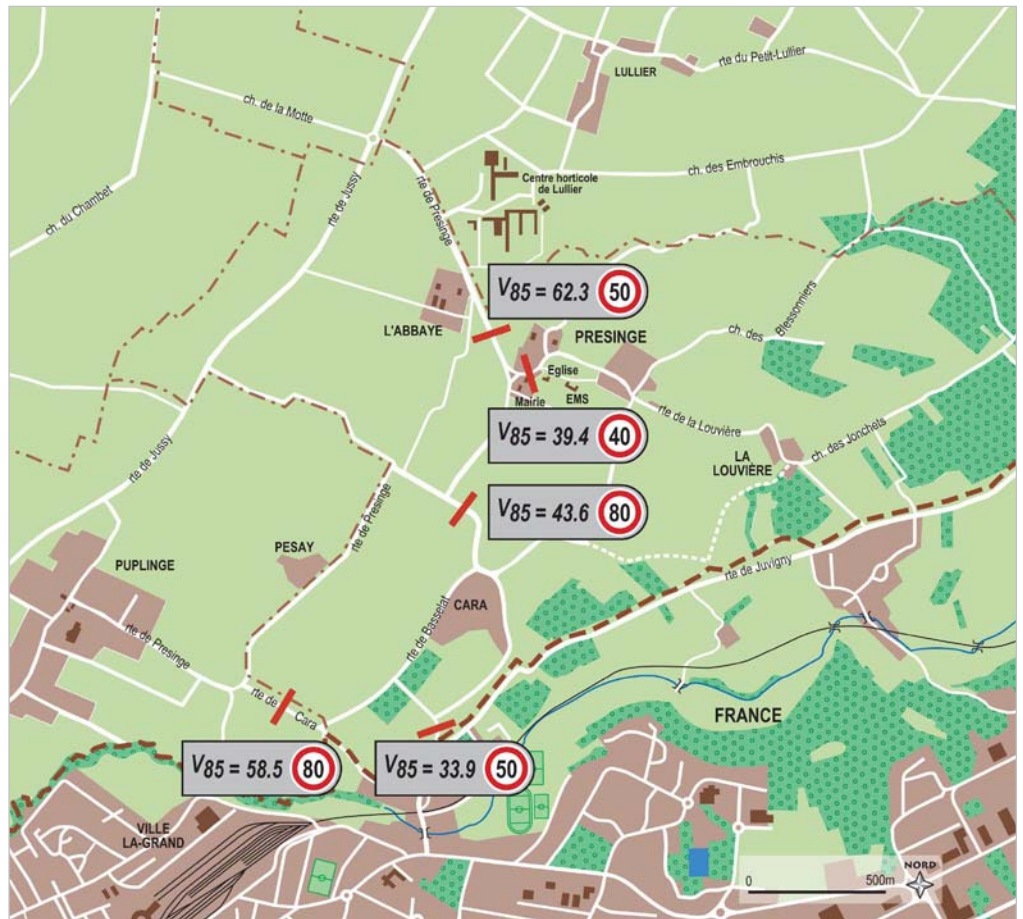
**Charges de trafic HPS [uv/h]**  
(heure de pointe du soir)

- XXX Campagne de comptage avril 2005 (Citec)
- XXX Pointage 10 minutes (Citec 19.09.04)
- XXX Hypothèse de répartition
- Limite communale
- Frontière

Plan de charges: zoom sur le centre de la commune







## Aspects sécurité

### Accidentologie

Les données d'accidentologie fournies par la gendarmerie pour la période 2000 à 2004 dénombrent quatre accidents. Ces accidents sont dûs à un comportement inapproprié de la part des automobilistes impliqués.

Au vu du faible nombre d'accident et surtout de leur nature, le réseau routier communal ne saurait être mis en cause. Par conséquent aucun endroit du réseau ne nécessite un assainissement pour des raisons de sécurité.

### Relevé de vitesses

Des relevés de vitesse ont été effectués simultanément à la campagne de comptages d'avril 2005 qui a permis d'établir les différents plans de charges. Les trois emplacements présentant un intérêt significatif sont les lieux suivants:

- la douane de Cara, où la vitesse autorisée est respectée (présence d'un aménagement modérateur du trafic),
- le centre de Presinge devant l'école, où la vitesse autorisée est respectée,
- l'entrée/sortie de Presinge sur la route du même nom, où la vitesse autorisée est largement dépassée, plus 12 km/h.



Relevé de la vitesse des véhicules en avril 2005

### Vitesse des véhicules en km/h

- Compteur automatique
- V85 = Limite supérieure de l'intervalle dans lequel sont comprises 85% des vitesses
- 50 Vitesse autorisée

## Projets environnants

Plusieurs projets ou intentions de nouvelles voiries sont à l'étude du côté français.

- L'hypothèse d'une **pénétrante nord** par Ville-la-Grand (RN 206 - D15 - gare d'Annemasse) constitue une voie de contournement pour aboutir sur la face nord de la gare d'Annemasse. Les terrains sont déjà réservés sur France, mais la commune de Presinge est aussi concernée sur une partie de son territoire. Une étude d'opportunité doit être engagée, car une alternative appelée "pénétrante sud" existe dont le tracé passe par le sud d'Annemasse et la commune d'Ambilly.

- L'hypothèse d'un nouvel **accès à la Suisse par Cornière** sur la commune de Puplinge. Il s'agit du prolongement sur territoire suisse jusqu'à la route de Jussy, du contournement d'Annemasse par le nord décrit ci-dessus. Ce tronçon de voirie offrirait une alternative au trafic transitant par la localité de Puplinge. Les autorités puplingeaises ne souhaitent cependant pas prélever le morceau de campagne, au sud et à l'est du village, le long du Foron; elles craignent les potentialités de développement offertes par une telle voirie.

- Le rapport de diagnostic du SCOT du SEGH préconise l'utilisation des **douanes de Cara et de La Renfile** comme accès à la Suisse depuis le nord-ouest de l'agglomération annemassienne. Cette même étude prévoit, lors de la mise en fonction du CEVA, la création à **Juvigny d'une halte liée à un P+R**.



Etudes et projets environnants

- Douane ouverte
- Terrains réservés pour pénétrante Nord Annemasse
- Nouvel accès en Suisse, suppression du trafic de transit au centre de Puplinge
- Infrastructure routière structurante (ralliement de la Suisse selon SCOT)
- Limite communale
- Frontière

## 2.8.2 Transports collectifs



Page de gauche, tracé du futur réseau CEVA et temps de parcours jusqu'aux stations depuis le village de Presinge

| Temps de parcours |                |                |             |            |
|-------------------|----------------|----------------|-------------|------------|
| Trajet            | Distance [km.] | Piétons [min.] | Vélo [min.] | TC [min.]  |
|                   | 3              | 50             | 10          | à projeter |
|                   | 5.5            | 92             | 19          | 16         |

- Futur réseau CEVA
- Gares principales
- Commune Presinge
- Trajet Presinge - Gare Annemasse
- Trajet Presinge - Gare Chêne-Bourg
- Limite communale
- Frontière

### Desserte

La Commune de Presinge est desservie par la ligne de bus C (P+R Sous-Moulin / Jussy/Monniatz). La cadence aux heures de pointe est d'un bus par demi-heure.

Un bus à l'appel existe sur le secteur. Le "proxibus Genève-est" regroupe les communes de Cologny, Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance, Vandoeuvres, Choulex, Meinier, Gy, Puplinge, Presinge et Jussy où résident 26'400 habitants.



Réseau des transports publics actuel

## Projet environnant

La construction du réseau CEVA (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) entre Genève et la France devrait renforcer considérablement l'offre en transport public dans le secteur. La mise en service du réseau est prévu aux environs de 2010 - 2012.

| Ligne | Fréquence | Origine-destination                |
|-------|-----------|------------------------------------|
| 9     | 10 bus/HP | CERN / ZIMEYSA / Petit-Bel-Air     |
| 12    | 8 tram/HP | Bachet-de-Pesay / Moillesulaz      |
| 16    | 8 tram/HP | Gare Cornavin / Moillesulaz        |
| 31    | 2 bus/HP  | P+R Sous-Moulin / Puplinge-Marquis |
| 33    | 2 bus/HP  | Rive / Chevrier                    |
| 34    | 2 bus/HP  | Veyrier / Chevrier                 |
| C     | 2 bus/HP  | P+R Sous-Moulin / Jussy/Monniaz    |

-  Arrêts TPG
-  Commune Presinge
-  Limite communale
-  Frontière
-  Ligne urbaine Annemasse
-  Ligne interurbaine Annemasse

## 2.8.3 Déplacements doux

### Cycles

Sur la commune de Presinge, il existe un grand nombre d'itinéraires cyclables balisés, mais aucun aménagement cyclable type piste ou bande cyclable.

Ce réseau est complété par un itinéraire de cyclotourisme sur France, qui emprunte la départementale 15 entre Juvigny et Ville-la-Grand.

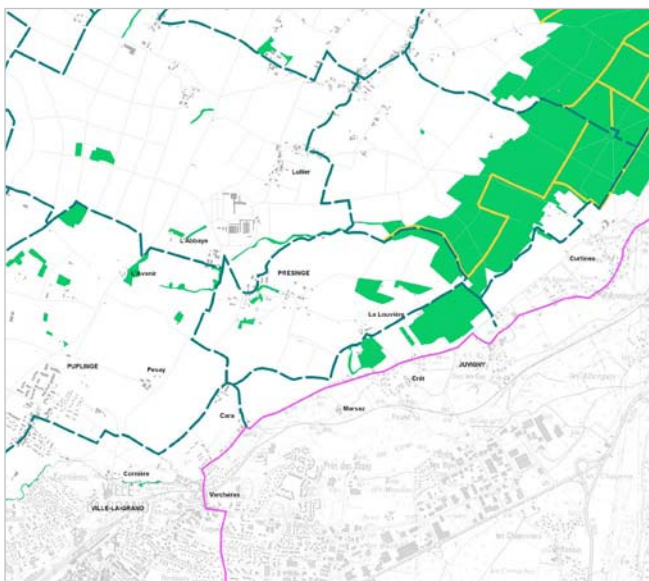
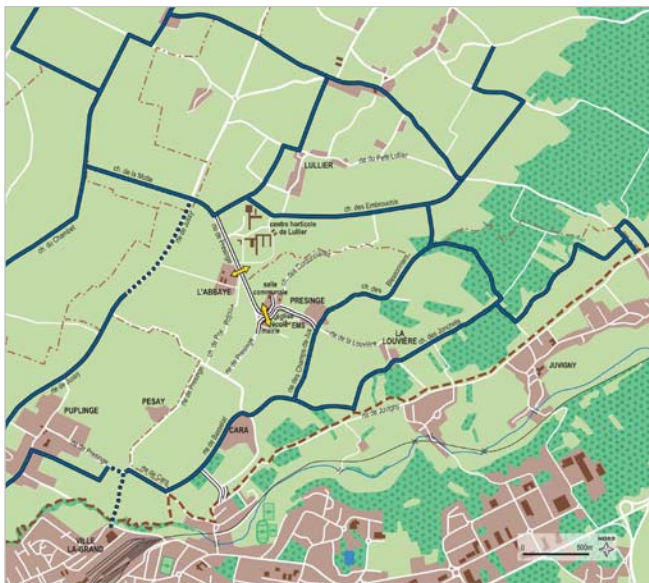
### Piétons

La commune dispose d'aménagements piétons principalement à Presinge, au centre du village et le long de la route de Presinge (liaison avec l'Abbaye et le centre horticole de Lullier). A Cara, les aménagements se trouvent sur un segment de la route du même nom. Aucun aménagement spécifique ne relie le village et les différents hameaux.










Le réseau des itinéraires cantonaux de randonnée pédestre est établi. Seul bémol, la liaison entre le hameau de l'Avenir et le village de Presinge que le canton et la commune auraient souhaitée plus directe au niveau de l'Abbaye, du chemin de Pré-Rojoux à la route de Presinge. Cette option devra trouver à terme une solution sur la parcelle communale de Pré-Rojoux.

### Cavaliers

Des parcours cavaliers sont balisés dans les bois des communes de Presinge et Jussy. Au vu du nombre de manèges de la région, il n'est pas rare de voir des cavaliers sur les routes et chemins de la commune. D'autre part, des balades à poney pour les juniors se font sur le chemin de Pré-Rojoux.



- Itinéraires cyclables et aménagements piétons  
- itinéraires de randonnée pédestre, parcours cavalier  
et itinéraires de cyclotourisme sur France

-  Itinéraire cyclable recommandé
-  Tronçon difficile (trafic)
-  Passage piéton
-  Trottoir
-  Limite communale
-  Frontière
-  Itinéraires cantonaux de randonnée
-  Parcours cavalier balisé
-  Itinéraire français de cyclotourisme

## 2.8.4 Carte de synthèse

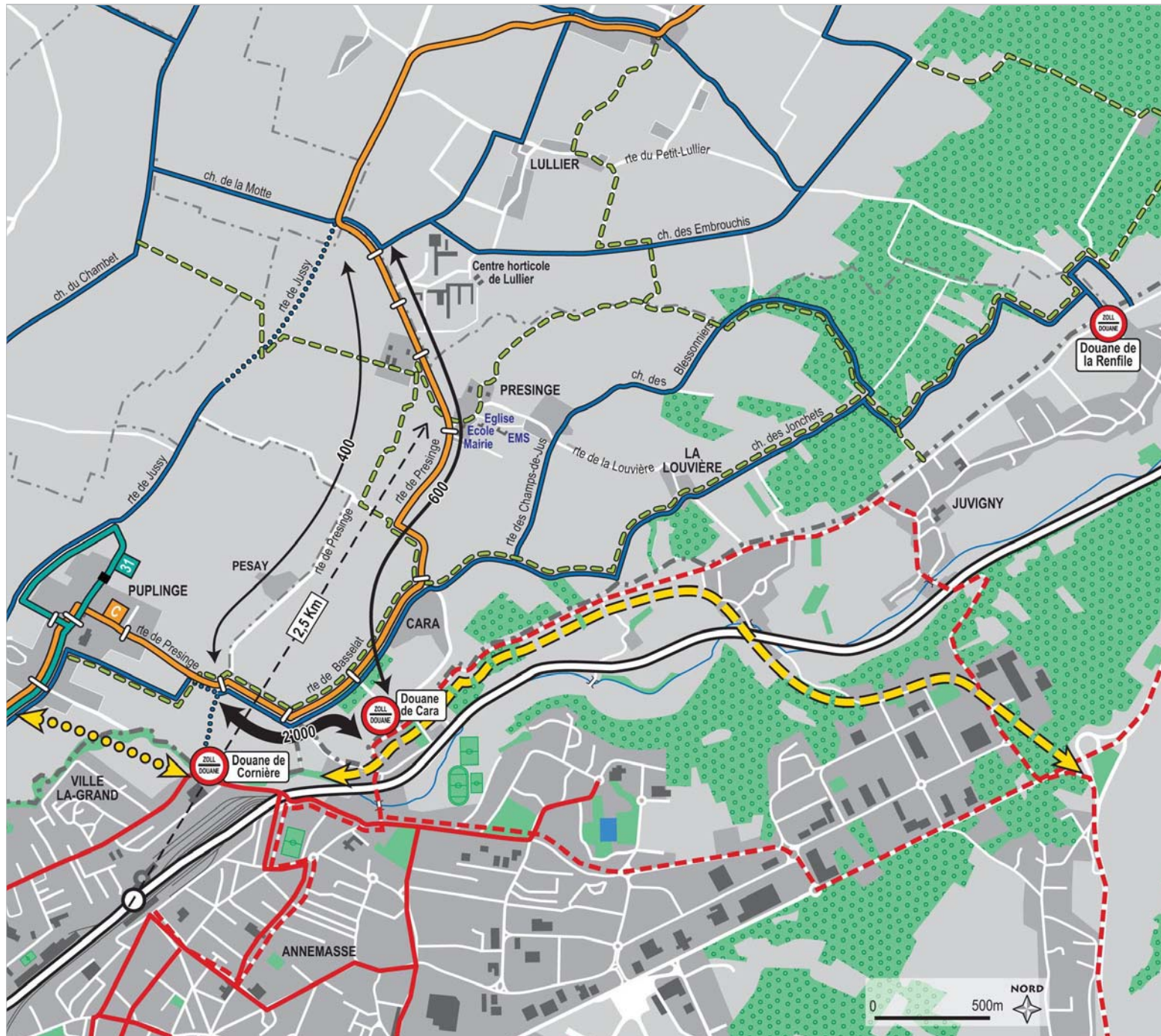
La planche ci-contre propose une image de l'état actuel des déplacements sur la commune de Presinge.



**Carte de synthèse  
du volet «déplacements»**

Etat des lieux

01.10.2004



| Ligne | Fréquence | Origine-destination                |
|-------|-----------|------------------------------------|
| 31    | 2 bus/HP  | P+R Sous-Moulin / Pimpling-Marquis |
| C     | 2 bus/HP  | P+R Sous-Moulin / Jussy/Monniaz    |

- Arrêts TPG
- Ligne urbaine Annemasse
- Ligne interurbaine Annemasse
- Futur réseau CEVA / Gare
- Itinéraire cyclable
- Itinéraire cyclable, tronçon difficile
- Chemin randonnée cantonale
- Douane ouverte
- Terrains réservés pour pénétrante routière Nord Annemasse
- Nouvel accès en Suisse, suppression du trafic de transit au centre de Pimpling
- Trafic de transit
- Limite communale
- Frontière



## 2.9 ENVIRONNEMENT

En complément des études de base et inventaires, ce chapitre est consacré à quelques aspects environnementaux. Il répond pour partie au "Guide pour la prise en compte de l'environnement lors de l'élaboration d'un plan directeur localisé" dans sa version de juillet 2005.

### 2.9.1 Gestion des déchets

| Type de déchets     | Tonnage 2004 | Tendance 2000-2004 | Comparaison à la moyenne cantonale, par habitant |
|---------------------|--------------|--------------------|--|
| - ordures ménagères | 230 t        | stable             | 132 %  |
| - déchets verts     | 15 t         | diminution         | 40 %   |
| - verre et papier   | 45 t         | diminution         | 94 %   |

Le plan cantonal de gestion des déchets 2003-2007 comprend trois axes stratégiques:

- la diminution des déchets à la source,
- la valorisation,
- l'élimination.

L'objectif cantonal en matière de recyclage est d'atteindre pour 2007 un taux de 45% de l'ensemble des déchets urbains. Ce taux a atteint 36% en 2004.

A Presinge, en 2004, la situation peut se résumer selon le tableau ci-dessus (source: GEDEC, 2005). Ces quelques chiffres mettent en évidence:

- Une production importante d'ordures ménagères (qui correspond, par habitant, à la 2ème plus élevée du canton), qui s'explique par la présence de deux restaurants et par une forte production de l'EMS sis sur la commune (tonnage annuel estimé à plus de 65 tonnes).
- Le tonnage de déchets verts est faible, en raison du compostage individuel dans les jardins.
- Les valeurs pour le verre et le papier sont dans les moyennes cantonales.

La gestion des déchets pratiquée à Presinge s'articule comme suit:

- ordures ménagères: levée porte-à-porte une fois par semaine et transport à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM);

- déchets recyclables (papier, cartons, verre, piles, aluminium, PET, consommables informatiques): déchetterie communale au centre du village;

- déchets de jardin: encouragement au compostage privé (dans les jardins); prise en charge par la commune des déchets non compostés individuellement; les déchets, collectés sur une place affectée à cet effet, sont actuellement transformés en mulch et utilisés dans l'agriculture; à l'avenir (probablement 2006), ils seront valorisés au sein du projet de compostage en bord de champ du Château du Crest (projet Meyer-Walter).

Le réaménagement de la déchetterie a été étudié en 2002. Le projet n'a pas été concrétisé en raison de son coût trop élevé, lié à l'inadaptation du local existant. Seule une mesure simple et indispensable a été réalisée, à savoir l'installation d'un container à papier à l'extérieur du local.

La création d'une mini-déchetterie dans le hameau de Cara est à l'étude.

Si le développement du centre villageois se réalise tel que souhaité dans le présent plan directeur, l'opportunité d'y réaliser une nouvelle déchetterie communale sera bien évidemment évaluée (voir chapitre 3.2.4).



---

## 2.9.2 Energie

La Suisse s'est engagée à réduire de 10% ses émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2010, par rapport à la situation de 1990. Les deux principaux leviers pour y parvenir sont:

- la maîtrise des émissions avec une diminution pour tous les émetteurs: moins 15 % pour les combustibles et moins 8 % pour les carburants;
- le recours aux énergies renouvelables.

La concrétisation de ces objectifs impliquent des interventions à différents niveaux: édifices, quartier, territoire.

Dans le cadre du développement du nouveau centre villageois (voir chapitre 3.2.4), la commune encouragera tout projet permettant de réduire la production de CO<sub>2</sub>. En particulier, elle recommandera la réalisation de bâtiments "minergie" et le recours à des unités de chauffage centralisées et à des technologies faisant appel à des énergies renouvelables (chaudière à bois, pompes à chaleur, énergie solaire).

---

## 2.9.3 Protection de l'air

La protection de l'air est une tâche essentiellement cantonale. Cependant, la commune peut contribuer à la mise en oeuvre du plan de mesures OPair 2003-2010 approuvé par le Conseil d'Etat en avril 2003.

Dans le canton, le réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG) suit depuis plus de vingt ans l'évolution de la qualité de l'air et informe les autorités et le public des résultats de ses analyses.

Les émissions des principaux composés polluant l'air (NO<sub>x</sub>, ozone, particules fines) ont essentiellement le trafic routier pour origine.

La commune de Presinge se situe géographiquement à mi-chemin entre les stations de mesures fixes du Foron et de Jussy. Ces deux stations affichent des moyennes annuelles de NO<sub>x</sub> inférieures à la norme de l'OPair (respectivement 25 µg/m<sup>3</sup> et 12 µg/m<sup>3</sup>, contre 30 µg/m<sup>3</sup>).

Les émissions de NO<sub>x</sub> estimées pour la commune sont faibles (2.9 t/an en 2005, selon le Service cantonal de protection de l'air) et sont essentiellement dues au trafic routier (84 %). Pour les particules fines, cette proportion monte à 96 %.

Les charges de trafic actuelles sur la route de Presinge sont les suivantes:

- 2'500 véh./jour en direction de la route de Jussy
- 1'400 véh./jour en direction de Cara

A l'avenir, le développement villageois tel que planifié dans le plan directeur (voir chapitre 3.2.4) engendrerait des charges légèrement supérieures (+300 véh./jour en direction de la route de Jussy et +250 véh./jour en direction de Puplinge, soit une augmentation de 14%).

Cette augmentation n'influencera pas de manière notable les valeurs d'immission de NO<sub>x</sub>, qui resteront sous les seuils fixés par l'OPair.

On peut en outre rappeler que les orientations formulées dans le présent plan directeur concernant la mobilité douce, les transports publics et l'énergie sont autant d'éléments qui contribueront à réduire les émissions polluantes.

## 2.9.4 Bruit, sites pollués et eaux souterraines

Ces trois points n'amènent pas de remarques particulières.

Le plan des degrés de sensibilité au bruit de la commune de Presinge est à l'enquête publique jusqu'au mois d'août 2006. Cette version du plan figure dans les annexes.

